

**Réponse à la question n° 421
de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG)
relative à la prise en charge des jeunes enfants souffrant du spectre de l'autisme
par le personnel des lieux d'accueil de la petite enfance de la Ville de Fribourg**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 février 2026, Mme M.-C. Rey-Baeriswyl a posé la question suivante:

Lors de notre récente campagne dans l'espace public, une demande m'a été faite concernant la prise en charge des jeunes enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme; le personnel des lieux d'accueil de la petite enfance (AES, crèches, garderies et écoles enfantines) ne sont pas tous nécessairement prêts à identifier, comprendre et prendre en charge ces enfants aux besoins particuliers.

Ma question est la suivante:

- En vue de garantir une égalité de traitement des enfants, la Ville pourrait-elle contribuer à proposer des formations à la prise en charge d'enfants souffrant de syndrome du spectre de l'autisme, aux professionnel·le·s des AES, des crèches et garderies de la Ville de Fribourg?
- De telles formations pourraient-elles être conçues avec des partenaires de la santé, des parents et des associations concernées?
- Quelles seraient les conditions d'une telle démarche?

Réponse du Conseil communal

La mise à jour de la stratégie "Grandir en ville de Fribourg" pour la période 2026-2031 réaffirme la volonté de la Ville de Fribourg de considérer les enfants et les jeunes comme des citoyen·ne·s à part entière, en garantissant une prise en compte globale de leurs besoins.

Dans ce cadre, l'inclusion et la qualité des prestations sont des priorités, que recouvre notamment l'objectif 3.5. Celui-ci vise à "garantir la qualité des prestations en étant attentif au niveau de professionnalisation, de formation continue et aux bonnes conditions de travail des acteur·trice·s de l'encouragement précoce en ville de Fribourg". Dans ce contexte, la Ville de Fribourg est en train de déployer des postes d'éducateur·rice adjoint·e dans ses accueils extrascolaires afin de contribuer à répondre à cet objectif.

Au niveau des mesures, la Ville a déjà planifié la mesure 3.5.3 qui prévoit de renforcer les compétences du personnel dans les structures préscolaires en lien avec la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Quant à la mesure 3.4.5, elle prévoit la mise en place d'un plan de soutien pour l'accompagnement spécialisé dans les structures d'accueil extrascolaire (AES) et les activités extrascolaires gérées par la Ville.

1. En vue de garantir une équité de traitement, la Ville pourrait-elle contribuer à proposer des formations à la prise en charge d'enfants souffrant de TSA aux professionnel·le·s des structures d'accueil?

La prise en charge des enfants présentant des TSA (trouble du spectre de l'autisme) diffère selon le type de structure, qu'il s'agisse d'une crèche, d'un groupe de jeux ou d'un accueil extrascolaire (AES). Ces contextes d'accueil variés (niveau de formation, nombre d'enfants accueillis, quota d'encadrement) nécessitent des approches de formation spécifiques, adaptées à chaque environnement.

A titre d'exemple, en ce qui concerne l'accueil extrascolaire (AES), les limites rencontrées ne sont pas qu'une question de formation. Elles sont aussi structurelles (bruit, transitions fréquentes, changements de personnel), ce qui rend ces environnements parfois peu favorables à certains profils d'enfants avec TSA. Néanmoins, des moyens sont déjà mis à disposition actuellement à travers des outils comme les analyses de pratiques ou la création de fiches ressources.

Comme indiqué plus haut, la Ville de Fribourg a intégré la thématique dans ses stratégies et développe des mesures adaptées. Dans ce cadre, des formations sont prévues afin de renforcer les compétences et une prise en charge inclusive.

2. De telles formations pourraient-elles être conçues avec des partenaires de la santé, des parents et des associations concernées?

La Ville de Fribourg et les structures d'accueil collaborent avec des partenaires externes des domaines de compétence souhaités. On peut citer, à titre d'exemple, des collaborations entre les crèches et le Service éducatif itinérant (SEI) ou l'Association pour l'éducation familiale (AEF). Certaines disposent même de pédagogues spécialisés dans leur équipe, relevant l'intérêt d'avoir des équipes interdisciplinaires.

Pour les AES, l'offre de formation et le concept pédagogique sont actuellement en cours de refonte pour favoriser un langage commun et définir plus clairement les attentes de collaboration avec les familles et le milieu scolaire. La formation continue est un élément important mais se suffit rarement à elle-même. Les besoins en formation continue sont d'ailleurs multiples: posture professionnelle à faire un retour difficile à un parent, TDA(H), harcèlement, TCC, mise en place d'une activité ludique orientée objectifs pédagogiques de vivre ensemble, comment apprendre à l'enfant à perdre et à gagner à un jeu, etc.

3. Quelles seraient les conditions d'une telle démarche?

La mise en œuvre efficace de programmes de formation dépend de plusieurs facteurs, comme la connaissance des prestations existantes, les ressources à disposition, la prise en compte du temps nécessaire pour suivre des formations ou la conciliation des formations et de l'ouverture des structures.

En conclusion, si la Ville de Fribourg s'engage à renforcer l'équité de traitement par la formation, il demeure essentiel de reconnaître que certaines situations de TSA dépassent les capacités d'accueil des structures traditionnelles et nécessitent des mesures structurelles complémentaires. La formation est un levier essentiel, mais elle ne peut, à elle seule, remplacer l'accompagnement spécialisé nécessaire à un suivi adapté aux spécificités du TSA.